MASTER MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION et de la FORMATION « ENSEIGNEMENT DANS LE 1^{er} DEGRÉ » M1

BARÈME APPLICABLE AU DOSSIER POUR ADMISSION

		Cadre reserve a l'administration		
Les pièces jointes au dossier devront comporter le numéro de l'item correspondant (1.1, 1.2, 2) et être classées dans l'ordre croissant des numéros d'item.	Pièce jointe* à cocher obligatoirement par l'étudiant	Pièce jointe	Adéquation de la pièce	Nombre de points
1 Cursus étudiant : Moyenne de l'année				
 Bac + 2 pour ceux qui sont en L3 en 2018-2019 ou année de L3 pour les autres, prise en compte de la moyenne de la dernière année du dernier diplôme obtenu, 				
1.1 moyenne supérieure à 12				
□ 2 points				□2
1.2 moyenne supérieure à 14				
□ 4 points				□ 4
1.3 moyenne supérieure à 16				
☐ 6 points Pièce à fournir : seul le document dûment validé par l'université d'origine sera pris en compte. L'attestation de diplôme devra être présentée au moment de l'inscription définitive si le diplôme est en cours d'obtention				□ 6
2 Eléments préprofessionnels (2.1 et 2.2 non cumulables)				
2.1 UE ou module(s): « préparatoires aux métiers de l'enseignement » ou UE libre(s): « métiers de l'enseignement » ou parcours pluridisciplinaire ou module petite enfance: « éducation et motricité», STAPS, ASTEP validé(s) par l'université: Participation à au moins 1 module en L2				
☐ 2 points				
Participation à au moins 1 module en L3				□2
☐ sans stage 4 points				□ 4
□ avec stage 12 points		0		□ 12
Pièce à fournir : seul le document dûment validé par l'université d'origine sera pris en compte.				

2.2 Stage effectué hors UE préprofessionnelle ou autre expérience de même nature dans l'enseignement public du 1er degré durée minimum de 4 jours ouvrables autorisé et évalué sous l'autorité de l'inspecteur de l'Éducation nationale ou dans l'enseignement public du 2 nd degré évalué sous l'autorité du chef d'établissement. □ 2 points Pièce à fournir : document dûment attesté par l'inspecteur de l'Éducation nationale (stage dans le 1 ^{er} degré) ou le chef d'établissement (stage dans le 2 nd degré) (document exemple fourni en fin de dossier).			□2
3 Certification en langue (3.1 et 3.2 non cumulables)			
3.1 niveau B1 (cadre européen commun de référence pour les langues) □ 2 points	_		□2
3.2 niveau B2 (cadre européen commun de référence pour les langues) □ 4 points			□ 4
Pièce à fournir : seul le document attestant de la certification en langue sera pris en compte (CLES, DCL, TOEFL, TOEIC, Cambridge, niveau L2 dans un cursus langues vivantes (LCE, LEA, UE langue créditée dans un M1 ou un M2 sans processus de compensation, attestation scolarité en classe européenne).			
4 Certifications informatiques (4.1 et 4.2 non cumulables)			
Certification informatique C2i niveau 1 ou PIX ☐ 2 points			□2
Certification informatique C2i2e			□ 4
Pièces à fournir : seuls les documents dûment attestés par l'université d'origine seront pris en compte.			

5 Fonctions d'enseignement et		
d'éducation (5.1, 5.2 et 5.3 cumulables)		
5.1 Maître-auxiliaire ou enseignant contractuel en France.		
□ plus de 3 semaines : 3 points		□3
□ plus de 6 mois : 5 points	_	_ 5 _ 5
5.2 Maître d'internat, surveillant d'externat, aide éducateur, assistant d'éducation, assistant de vie scolaire, AED, apprenti, assistant pédagogique, emploi de vie scolaire, E.A.P. (Emploi d'Avenir Professeur), service civique dans l'éducation, bénévole A.F.E.V. ou autre association conventionnée Éducation Nationale		
□ plus de 3 semaines: 3 points		□3
□ plus de 6 mois : 5 points		□ 5
Pièce à fournir : état récapitulatif des « services faits » exprimé en jours, mois, années, délivré par le rectorat, l'inspection académique ou l'établissement d'affectation.		
5.3 Expérience d'enseignement ou d'éducation à l'étranger		
□ plus de 3 semaines: 3 points		□3
□ plus de 6 mois : 5 points		□ 5
Pièce à fournir : attestation délivrée par un établissement reconnu et traduite en langue française (traduction assermentée).		
6 Activité(s) professionnelle(s) hors éducation		
Expérience d'au moins 130 jours (équivalent 6 mois temps plein) de travail		
□ 6 points		□6
Pièce à fournir : attestation d'employeur, 130 jours en continu ou en discontinu avec nature du poste et date(s) de début et de fin pour chaque période ou récapitulatif des heures et postes si plusieurs contrats de travail.		
7 Autre qualification :		
Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) uniquement	0	□2
Titulaire du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ou équivalent □ 2 points		□ 2
Total des points obtenus		

